



Démission - Liquidation judiciaire

Par Darmand

Bonjour,

Je suis actuellement cadre dans une entreprise. Celle-ci n'est pas en bonne santé, actuellement en redressement, une liquidation judiciaire se profile faute de repreneur.

Au vu des circonstances non rassurantes, il y a un peu plus d'un mois, j'ai signé un CDI dans une autre entreprise et donné ma démission dans la foulée.

Ma question, si l'entreprise est placée en liquidation avant la fin de mon préavis. Aurais-je quand même le droit de toucher des indemnités? (8 ans d'ancienneté)

Merci à vous!